

Conseil Exécutif du 12 mars 2012

**DÉLIBÉRATION N°71/2012**

**COLONIES DE VACANCES DE LA MAISON DES LOISIRS  
À QUÉBEC ET À L'ÎLE DU PRINCE EDOUARD  
-ÉTÉ 2012-**

**DEMANDE DE SUBVENTION ÉTAT**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** les projets de séjours proposés par la Directrice de la Maison des Loisirs pour les colonies prévues au Canada en 2012 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1** : Le Conseil Exécutif Territorial approuve les colonies de vacances prévues au Canada et organisées par la Maison des Loisirs pour un montant de 61 000 €.

**Article 2** : Pour ces colonies, le Conseil Exécutif Territorial sollicite de l'État une subvention à hauteur de 25 % du montant de l'opération, soit 15 250 €.

Les dépenses prévues sont détaillées comme suit :

- 30 000 € pour le transport,
- 21 000 € pour les frais de séjour (hébergement et alimentation)
- 10 000 € pour les activités.

**Article 3** : Les projets détaillés des colonies seront transmis au représentant de l'Etat par la Directrice de la Maison des Loisirs.

**Article 4** : Les inscriptions budgétaires nécessaires seront prévues au budget territorial 2012.

**Adopté**

5 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

Membres du C.E : 8

Membres présents : 5

Membres votants : 5

